

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

**Délibération N°6**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	23

L'an **deux mil vingt-six**

Le **quinze janvier à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 9 janvier 2026 s'est réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

***Monsieur Jacques de CHABANNES, Président***

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

**OBJET :**

**CONVENTION DE  
PARTENARIAT RELATIVE  
À L'INTÉGRATION DES  
PARCOURS VTT DU PAYS  
DE LAPALISSE DANS  
L'ESPACE VTT-FFC N°278  
VICHY MONTAGNE  
BOURBONNAISE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération N°9 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » en date du 7 juillet 2022 demandant l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de l'Allier du réseau de circuits VTT de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » et mandatant les services de l'Office de Tourisme du PAYS DE LAPALISSE pour continuer de mettre en œuvre le projet de réseau de circuits VTT sur le territoire du PAYS DE LAPALISSE, en partenariat avec Vichy Communauté,

Vu la délibération N°5 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » en date du 3 juillet 2024 acceptant les conditions d'adhésion au projet Desrtination Grand R et validant le plan d'actions 2024 – 2026 et les montants budgétaires associés,

Vu la délibération N°3 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » en date du 17 septembre 2024 approuvant la convention de groupement de commandes pour le seul axe 1 du plan d'actions de Destination Grand Air,

Considérant la volonté commune du Pays de Lapalisse et de Vichy Communauté de communiquer de manière commune sur l'espace VTT-FFC n°278 Vichy Montagne Bourbonnaise,

Considérant l'implication des deux territoires au sein de l'espace VTT Destination Grand'R, le plus grand espace VTT-FFC de France, qui regroupe les espaces VTT-FFC du Massif des Bois Noirs, d'Ambert-Crêtes du Forez et de Vichy Montagne Bourbonnaise et, désormais de Montagne et Plaine en Roannais,

Considérant la cohérence de ce projet avec des enjeux et actions portés par Vichy Communauté en matière de tourisme et d'activités de pleine nature, figurant dans le projet de territoire AGIR 2035,

Monsieur le Président présente à l'assemblée la convention à établir avec Vichy Communauté concernant les conditions de réalisation du partenariat entre le Pays de Lapalisse et Vichy Communauté pour l'intégration des parcours, la gestion et la promotion des itinéraires du PAYS DE LAPALISSE » inclus dans l'espace VTTT-FFC n°278 Vichy Montagne Bourbonnaise.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat relative à l'intégration des parcours VTT du Pays de Lapalisse dans l'Espace VTT-FFC n°278 Vichy Montagne Bourbonnaise.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**“PAYS DE LAPALISSE”**

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : **22 JAN. 2026**  
Publié ou Notifié  
le : **16 JAN. 2026**  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**“PAYS DE LAPALISSE”**